

ASL La joie de vivre

Hyères, le 18 mars 2020

3 Allée Fernand Raynaud

83400 - HYÈRES

LOTI INFO N° 16

Madame, Monsieur,

Nous effectuons un point sur les actions réalisées depuis la dernière AGO du 13 décembre 2019 et sur les actions prévues pour le deuxième trimestre.

Travaux.

3 candélabres ont été changés 1 allée Rellys, 2 Bd de la Joie de vivre.

Réfection du plot de signalement à l'entrée du Bd.

La taille des végétaux et le traitement des bords de route ont été réalisés.

L'ététagage des chênes et l'abattage d'un pin sur la parcelle de l'ASL jouxtant les villas de MM et Mmes, [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] ont été réalisés.

Mise en place de bordures anti 4x4 dans les virages du poste EDF.

Nous rappelons qu'il est **strictement interdit de stationner devant la porte du poste EDF**

Travaux prévus pour le deuxième trimestre.

Construction du muret de protection du talus situé à l'entrée du Bd entre les allées Bourvil et Sardou.

Le marquage des parkings est prévu mi-avril : Allée Bourvil, entrée du Bd de la joie de vivre, poste EDF, Bd de la joie de vivre face à l'allée de Funès, Bd de la joie de vivre face au 1053.

Il sera **impératif de libérer les places dès 8 heures du matin**. Les travaux dureront une demi-journée. Les parkings seront utilisables le soir même.

Vous serez informés par courriel avec un rappel la veille au soir par SMS émanant du secrétariat de l'ASL (Mme Bruschini). Le non-respect de cette consigne remettrait en cause le devis des travaux.

En complément au marquage, nous disposerons des panneaux sur ces parkings.

Parkings réservés aux résidents et à leurs invités

Les **Obligations Légales de Débroussaillage** des parcelles internes à l'ASL et de la bande des 50 m en périphérie sont prévues fin juin.

Compte tenu des circonstances actuelles concernant le confinement de la population, nous risquons d'avoir à reprogrammer ces travaux.

Stationnement.

Dans le dernier CR de l'AGO du 13 décembre, nous avons émis une recommandation concernant le stationnement de V.U. en demandant d'utiliser le parking à l'entrée du Bd de la joie de vivre et les parkings de l'allée Sardou. **Cette recommandation a été formellement contestée par Mme [REDACTED] concernant l'usage des parkings de l'allée Sardou au titre que nous déplaçons le problème du stationnement vers les riverains de cette allée** qui s'en trouvaient notamment pénalisés, et ce, au regard de l'article 12 du règlement de copropriété.

Pour éviter tout conflit, nous vous demandons de ne **pas tenir compte de cette recommandation concernant l'allée Sardou.**

Dans les faits le problème de stationnement du V.U ne concernait principalement qu'un seul coloti résidant Bd de la Joie de vivre et a été réglé. Nous lui avons demandé par écrit de stationner sur le parking à l'entrée du Bd de la joie de vivre. Ce parking est suffisamment profond et n'est pas saturé contrairement aux parkings EDF et face à l'allée de Funès.

Nous rappelons que le stationnement des V.U est **seulement toléré** dans la mesure où ce stationnement n'engendre aucune gêne envers les autres colotis. S'il devait survenir de nouveaux différends, ce point serait mis à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Stickers

Nous constatons que des véhicules de colotis stationnant sur les chaussées ne disposent pas des stickers d'identification de leur appartenance au lotissement. Nous demandons aux colotis défaillants **le respect de cette disposition votée en AGO de décembre 2018.**

Pendant la période de location des villas, vos **locataires devront identifier leurs véhicules avec le carton.**

Suggestion : Certains secteurs du lotissement organisent chaque année la fête des voisins. Si elle a lieu cette année, ne serait ce pas le moment d'aborder ce sujet des stickers absents en toute convivialité pour tenter de régler les problèmes de stationnement existants localement.

Communication par internet et par SMS

Merci de nous signaler tout changement d'adresse de vos courriels et téléphones mobiles.

Nous utiliserons le SMS pour un rappel des événements : convocations, travaux, interventions extérieures.

Création d'un site internet ASL Joie de vivre

Pour faciliter la communication interne ou externe nous avons décidé de créer un site internet.

La maîtrise d'œuvre de ce site a été réalisée par M. Mouttet qui nous en fait la description fonctionnelle ci-dessous.

Le site comporte 4 thèmes sur sa page d'accueil : présentation/contacts, documents, gestion syndicale, AGO-AGE.

Chaque thème se développe en plusieurs parties : **voir capture de l'écran d'accueil**

- Objet, photos, plan d'accès, news.
- Textes réglementaires émanant de l'État et des collectivités.
- Textes J de V : documents comptables, cotisations, procédures judiciaires, réunions syndicat bureau, loti-info, calendrier.

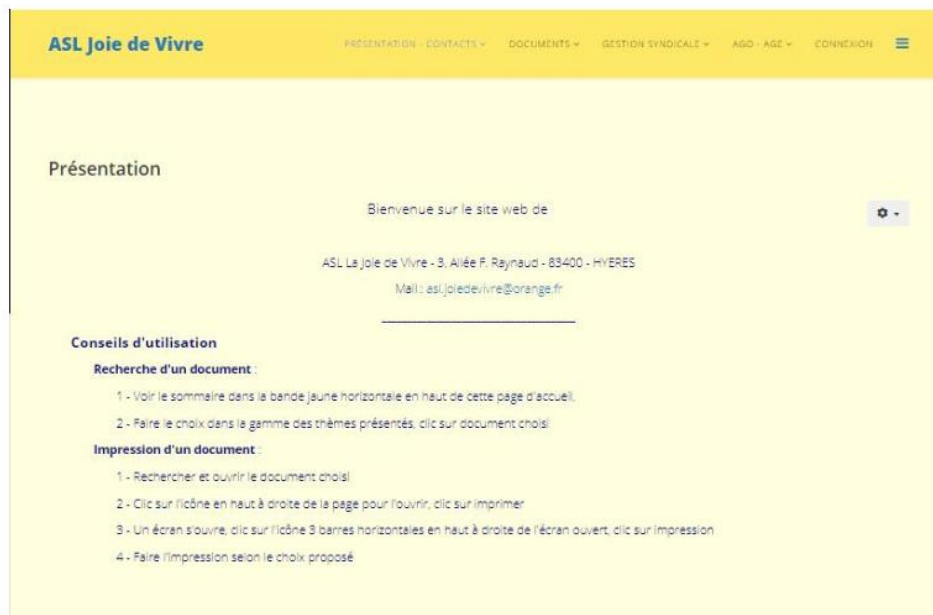
Le thème AGO - AGE comporte tous les PV, à l'exception de quelques rares non retrouvés à ce jour, depuis 1987, date de création de l'ASL. Il pourra être développé dans le futur pour ouvrir dans e-documents, si nécessaire, un compte par coloti avec code personnel d'accès.

Ce site est de nature à permettre aux membres du syndicat-bureau une gestion plus facile et donnera à chacun une vision en temps réel du lotissement.

Il permettra à chaque coloti d'avoir facilement accès à tous les documents ayant trait à la vie du lotissement depuis la signature de l'autorisation préfectorale de lotir en 1977. Il sera aussi utile tant aux nouveaux arrivants, pour découvrir et s'intégrer plus facilement, qu'aux anciens qui souhaitent vendre leur maison en donnant aux acheteurs, agences immobilières et notaires toutes les informations nécessaires en évitant de nombreux échanges de courriers qui bien souvent impactent le Président.

Après le test effectué par les membres du syndicat-bureau et par J. Frigière, je propose, tout comme cela avait été le cas lors de l'écriture des statuts en 2012, que **quelques volontaires se fassent connaître via notre adresse internet pour qu'eux-mêmes puissent découvrir le site et donnent leur avis avec les éventuels ajouts et modifications à apporter.**

Merci pour votre aide dans la mise en place de ce nouvel outil de gestion qui facilitera la vie au sein du lotissement.



Cotisations.

Vous trouverez ci-joint l'état du recouvrement des cotisations en annexe.

Nous vous rappelons que la construction du muret fera l'objet d'un appel de fonds spécifique.

Bien cordialement.

Pour les membres de l'ASL.

Le Président

Alain Martin.